

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28490**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Droit, Economie, Gestion, Métiers de la GRH : Formation, Compétences et Emploi

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université d'Avignon, Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321t Réalisation du service : Rédaction et production de projets, 330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Préparation du plan de formation
- Assistance à la gestion et l'administration du personnel en charge de la formation
- Utilisation des outils du système d'information RH
- Assistance à la direction RH dans la réalisation des entretiens et enquêtes auprès des salariés notamment pour ce qui concerne le plan de formation
- Assistance à la réflexion sur la GPEC et à son opérationnalisation
- Application à la formation d'une démarche Qualité
- Veille sur les nouveaux outils de formation
- Utilisation de sites d'information sur la formation professionnelle

Parcours Accompagnateur Projet Professionnel

- Accueillir la personne en créant la confiance pour permettre une expression libre et sereine
- Faire exprimer et analyser la demande explicite ou implicite
- Identifier et évaluer les compétences et les lacunes des personnes accompagnées
- Formaliser et évaluer un projet professionnel
- Contribuer à la formalisation d'un parcours pour atteindre l'objectif fixé
- Être une personne-ressource pour mobiliser institutions, dispositifs
- Favoriser l'autonomie en permettant à la personne d'être acteur de son parcours
- Fournir des conseils éclairés en fonction de sa connaissance de l'environnement socio-économique
- Négocier avec les personnes accompagnées ou les partenaires externes
- Rendre compte sur l'accompagnement effectué
- Savoir animer un collectif
- Savoir mener un entretien individuel

Parcours Gestionnaire de Paie et de Carrières

- de performance économique dans un environnement de plus en plus concurrentiel qui nécessite la valorisation optimale des compétences de leurs personnels,
- de respect de réglementations strictes et en évolutions constantes dans la gestion du personnel (gestion des contrats, de la paie, des déclarations aux différents organismes sociaux,...)
- d'assurer non seulement le maintien des compétences des salariés mais aussi d'accompagner l'évolution de leurs compétences.

Parcours Formateur d'Adultes - Référentiel du RUMEF Réseau National des Universités préparant aux Métiers de la Formation

- Concevoir et animer une formation (bloc 1)
- Gestion de projet et animation de groupe (bloc 2)
- Evaluer et auto-évaluer ses pratiques (bloc 3)
- Compétences transversales (bloc 4)

Licence professionnelle Métiers de la GRH : Formation Compétences et Emploi (Fiche Nationale)

Compétences disciplinaires

- Rédiger des appels d'offre formation
- Identifier les besoins de formation des salariés
- Gérer la logistique des sessions de formation
- Réaliser des enquêtes de suivi (satisfaction du personnel formé, évaluation de leurs acquis de formation...)

- Identifier les compétences professionnelles nécessaires à la conduite des missions de l'organisation
- Identifier les compétences des salariés
- Réaliser des bilans de compétences internes
- Elaborer le plan de formation
- Mettre en place le plan de formation de l'entreprise en analysant les besoins en développement des compétences
- Appliquer la démarche qualité aux actions de formation

Compétences professionnelles transversales

- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Compétences transversales et linguistiques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère

Chaque mention pourra être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilitées/accréditées.

Pour l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 3 parcours types existent

- Formateur d'Adultes

Formateur-concepteur pédagogique

- Concevoir et animer une formation (bloc 1)
- Gestion de projet et animation de groupe (bloc 2)
- Evaluer et auto-évaluer ses pratiques (bloc 3)
- Compétences transversales (bloc 4)

- Gestionnaire de Paie et de Carrières

Compétences générales :

- Traiter la paie
- Participer au recrutement des futurs salariés
- Gérer les contrats de travail et toutes les obligations sociales liées au contrat de travail
- Veiller au respect par l'entreprise des diverses normes sociales (égalité, handicap, seniors, alternants, hygiène, conditions de travail,...)
- Gérer la carrière des salariés
- Assurer les conditions du maintien et de la progression des compétences des salariés
- Veiller au respect des obligations de l'entreprise en matière de formation professionnelle et mobiliser les dispositifs existants dans l'intérêt commun de l'entreprise et du salarié
- Manager une petite équipe de travail
- Assurer le tutorat de stagiaires, d'alternants.

Compétences transversales :

- Manager une petite équipe de travail
- Assurer le tutorat de stagiaires, d'alternants.

Compétences gestionnaire de paie :

- Traiter la paie (comprendre les principes de la paie, élaborer les bulletins de paie, traiter les éléments variables de la paie)

Compétences gestionnaire de carrières :

- Participer au recrutement des futurs salariés
- Gérer les contrats de travail et toutes les obligations sociales liées au contrat de travail
- Veiller au respect par l'entreprise des diverses normes sociales
- Gérer la carrière des salariés
- Assurer les conditions du maintien et de la progression des compétences des salariés
- Veiller au respect des obligations de l'entreprise en matière de formation professionnelle et mobiliser les dispositifs existants dans l'intérêt commun de l'entreprise et du salarié.

- Accompagnateur de Parcours Professionnels

- C1 Conduire un entretien d'accompagnement
- C2 Structurer une phase d'accueil et identifier la problématique de parcours
- C3 Construire un diagnostic social et/ou professionnel
- C4 Inscrire ses actes professionnels dans des axes de relation et de production
- C5 Mettre en place les conditions d'engagement de l'accompagné dans sa démarche
- C6 Co élaborer les différents parcours prévisionnels
- C7 Identifier les partenaires en capacité d'intervenir sur le parcours d'un accompagné
- C8 Analyser les risques de parcours
- C9 Analyser le marché du travail local
- C10 Savoir rentrer en relation avec une entreprise
- C11 Savoir négocier et formaliser une offre d'emploi
- C12 Savoir proposer un processus d'intermédiation
- C13 Structurer une démarche d'élaboration et de validation de projet professionnel
- C14 Animer une séance collective liée au métier
- C15 Concevoir un conducteur de séances pédagogiques
- C16 Savoir faire une analyse de son bassin d'emploi
- C17 Concevoir un conducteur de séances pédagogiques
- C18 Concevoir un système d'évaluation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- C : Industries manufacturières
- K : Activités financières et d'assurances
- N : Activités de services administratifs et de soutien
- O : Administration publique
- S : Autres activités de services

Pour le parcours Accompagnateur de Projet Professionnel

L'accompagnateur de parcours intervient dans toutes les structures et institutions qui oeuvrent pour l'insertion sociale et professionnelle des publics sur un territoire donné. Cette fonction transversale peut s'exercer dans :

- Une collectivité territoriale (Conseil Général, Conseil Régional, Communauté de Commune, etc..)
- Le cadre des maisons de l'emploi, des PLIE (Plans Locaux d'Insertion par l'Emploi)
- Les Missions locales
- Le Pôle emploi
- Les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les régies de quartier...
- Le secteur protégé ou les centres d'hébergement et de réadaptation sociale...
- Les organismes de formation
- Les centres sociaux, les associations de quartier
- Les organismes généralistes d'information (information jeunesse, Cité des métiers...)
- Cabinets privés de reclassement professionnel

Pour le parcours Gestionnaire de Paie et de Carrières

Tous secteurs d'activités et cabinet comptable de gestion de paie

- Chargé de gestion en ressources humaines
- Gestionnaire de paie
- Gestionnaire de carrières
- Chargé de mission diversité-handicap
- Chargé de formation
- Assistant en recrutement
- Assistant de ressources humaines

Pour le parcours Formateur d'Adultes

Tous secteurs d'activités nécessitant la transmission de connaissance et de compétences : production, services, enseignement

Ces professionnels peuvent prétendre aux emplois suivants :

- formatrices/formateurs dans les domaines de compétences préexistants,
- concepteurs pédagogiques,
- chargé de formation en entreprise, dans une association ou un organisme de formation,

- accompagnateur de parcours d'insertion,
- formateur indépendant

- Gestionnaire de formation
- Responsable formation
- Assistant RH
- Chargé de recrutement
- Conseiller en formation
- Conseiller en bilan de compétences
- Chargé de formation et de gestion des compétences
- Adjoint / Adjointe au directeur des ressources humaines
- Conseiller / Conseillère en formation auprès des entreprises
- animateur / Animatrice de formation
- Chargé / Chargée de projet d'insertion professionnelle
- Conseiller / Conseillère emploi formation
- Chargé d'Information Sociale
- Formateur / Concepteur pédagogique

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1501 : Assistantat en ressources humaines

M1503 : Management des ressources humaines

K2101 : Conseil en formation

K2111 : Formation professionnelle

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Un découpage du référentiel en blocs de compétences est possible et même nécessaire à terme. Un bloc correspond à un ensemble cohérent du point de vue des compétences et des activités en référence. Il n'a pas de cohérence a priori avec des blocs d'enseignement car cela reviendrait à figer les maquettes sur les fiches RNCP. Cette cohérence est ce qui va en permettre une lecture par les acteurs socio économiques et par conséquent leur usage en FTLV. C'est donc très important d'y réfléchir sérieusement en LP.... Le bénéfice d'un bloc est définitif. Il doit devenir notamment la référence pour la VAE.

Parcours Accompagnateur de Parcours Professionnelles (APP)

Organisation des études :

Formation initiale à temps complet, en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise du secteur de l'orientation, de l'insertion).

Formation accessible également sous le régime de la formation continue (sous convention de stage ou contrat de travail).

Durée : une année universitaire

Nombre d'heures d'enseignement : environ 475 heures et douze à seize semaines de stage minimum ou périodes d'alternance.

Nombre d'heures de cours hebdomadaire : environ 35 heures

Calendrier d'alternance : sur une année universitaire. Les modalités d'évaluation revêtent des formes différentes selon les UE : études de cas, contrôles écrits, QCM, évaluation pratique, soutenance orale, travail de synthèse.

La licence professionnelle est délivrée aux candidats ayant obtenu les Unités d'Enseignement (UE) suivantes : l'évaluation repose sur le contrôle continu pour chaque unité d'enseignement. La licence est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré (UE 4) et la mise en situation professionnelle (UE 5), et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et de la mise en situation professionnelle (UE 4 et UE 5).

UE 1 - Tronc commun (9 ECTS) Communication / Formation professionnelle / Anglais / Burautique / Construction de parcours professionnel

UE 2 - Approche conceptuelle (9 ECTS)

Fondements théoriques / Accompagnement / Conférences, Témoignages

UE 3 - Approche méthodologique (12 ECTS)
Fondements méthodologiques / Projet professionnel / Atelier
UE 4 - Projet tutoré (12 ECTS)
Gestion de projet / Expression écrite et orale / Travail personnel assisté / Projet tutoré
UE 5 - Mise en situation professionnelle (18 ECTS)
Période en entreprise / Tutorat / Régulation périodes entreprise
Total : 60 crédits ECTS pour l'ensemble de la certification.

Parcours Gestionnaire de Paie et de Carrières

Organisation des études :

Formation initiale à temps complet, en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un service ressources humaines et GPEC, ou comptabilité sociale, d'une entreprise.
Formation accessible également sous le régime de la formation continue (sous convention de stage ou contrat de travail).
Durée : 1 an (de septembre année N à septembre année N+1)
Nombre d'heures d'enseignement : env. 500 heures
Calendrier d'alternance : La formation peut s'effectuer en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. Le rythme de la formation est alors d'une à deux semaines de cours par mois à l'université, le reste du temps l'étudiant est en entreprise.
La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE 1 - Compétences transversales (9 ECTS)
Communication / Formation professionnelle / Anglais professionnel / Bureautique / Parcours professionnel
UE 2 - Gestion de la paie (10 ECTS)
Bases juridiques de la paie / Bases fiscales et comptables de la paie / Logiciel de paie / Paie spécialisée (Hôtellerie Tourisme et Transport)
UE 3 - Gestion de carrières (11 ECTS)
Fondements en droit du travail / Fondements en GRH / Management et communication / RSE
UE 4 - Projet tutoré (10 ECTS)
Gestion de projet / Expression écrite et orale / Projet tutoré
UE 5 - Mise en situation professionnelle (20 ECTS)
Période en entreprise et tutorat accompagnement.

Soit un total de 60 crédits ECTS pour l'ensemble de la certification. Pour obtenir la délivrance du diplôme, l'étudiant doit avoir la moyenne aux UE1 à 3 et la moyenne aux UE4 à 5.

Parcours Formateur d'Adultes

Organisation des études :

Formation initiale à temps complet, en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise du secteur de l'orientation, de l'insertion).
Formation accessible également sous le régime de la formation continue (sous convention de stage ou contrat de travail).
Durée : 1 an.
Nombre d'heures d'enseignement : env. 950 heures et douze à seize semaines de stage minimum ou périodes d'alternance plus longue.
Nombre d'heures de cours hebdomadaire : env. 35
Calendrier d'alternance : sur une année universitaire, défini au préalable à chaque période. Les modalités d'évaluation revêtent des formes différentes selon les UE : études de cas, contrôles écrits, QCM, évaluation pratique, soutenance orale, travail de synthèse.
la licence professionnelle est délivrée aux candidats ayant obtenu les Unités d'Enseignement (UE) suivantes : l'évaluation repose sur le contrôle continu pour chaque unité d'enseignement.

La licence est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré (UE 4) et la mise en situation professionnelle (UE 5), et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et de la mise en situation professionnelle (UE 4 et UE 5).

Total : 60 crédits ECTS pour l'ensemble de la certification.
UE 1 Tronc commun de la licence Métiers de la GRH (9 ECTS)
Communication / La formation professionnelle / Anglais / Bureautique / Construction du parcours professionnel
UE 2 Approche conceptuelle de la formation d'adulte (9 ECTS)
Didactique et apprentissage / Évaluation / Groupe d'analyse des pratiques
UE 3 Approche méthodologique de la formation d'adulte (12 ECTS)
Conception et animation de séquences / Technologies éducatives / Communication
UE 4 Projet tutoré (12 ECTS)
Gestion de projet / Expression écrite et orale / Travail collaboratif / Projet tutoré
UE 5 Mise en situation professionnelle (18 ECTS)
Période en entreprise / Tutorat / Régulation des périodes en entreprise / Projet tutoré

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		OU INON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) ou choisies en raison de leurs compétences sur proposition du (de la) responsable de la licence professionnelle (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) ou choisies en raison de leurs compétences sur proposition du (de la) responsable de la licence professionnelle (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) ou choisies en raison de leurs compétences sur proposition du (de la) responsable de la licence professionnelle (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) ou choisies en raison de leurs compétences sur proposition du (de la) responsable de la licence professionnelle (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Pour le parcours Accompagnateur de Parcours Professionnel Inventaire de la CNCF : Pilote des Parcours d'Insertion / Méthode MAPPI, B2C PROJET 340, chemin de Font-Carro 13290 AIX LES MILLES www.b2c-fr.com Pour le parcours Formateur d'Adultes Réseau RUMEF Réseau National des Universités préparant aux Métiers de la Formation Diplôme d'Université Formateur d'Adultes (DUFA) Fiche Rncp 27779 Diplôme d'Université Responsable de Formation (DUFRES) Fiche Rncp 16637	

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence

professionnelle et de master

- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 octobre 2000 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux de licence professionnelle
- n° habilitation 20001229

-Arrêté du 05 mai 2013 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux

Arrêté modificatif du 23 juillet 2015 accréditant l'Université d'Avignon en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Arrêté du 23 juillet 2015 accréditant l'université d'Avignon en vue de la délivrance des de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience

Article 78 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 (loi travail) et articles L613-3 et L613-4 du Code de l'éducation.

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur.

Références autres :

Arrêté modificatif du 23 juillet 2015 accréditant l'Université d'Avignon en vue de la délivrance de diplômes nationaux (n° habilitation 20151172)

Arrêté du 05 mai 2013 relatif aux habilitations de l'Université d'Avignon à délivrer des diplômes nationaux.

Procès-verbal CFVU Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du CAC Conseil Académique de l'Université d'Avignon Séance du 12 janvier 2017, portant approbation du parcours Accompagnateur de parcours professionnels

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

www.univ-avignon.fr

Formation initiale

Maison de l'Orientatation et de l'Insertion (enquêtes ministérielles)

orientation-insertion@univ-avignon.fr

Formation continue (enquêtes satisfaction et professionnelles)

enquete-fc@univ-avignon.fr

<http://univ-avignon.fr/formations/formation-continue/>

Autres sources d'information :

[Université Avignon Lpro GRH APP](#)

[Université Avignon Lpro GRH GPC](#)

[Université Avignon Lpro GRH FA](#)

Lieu(x) de certification :

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse (84) [Avignon]

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campus Hannah Arendt - Site Chabran

Service Formation Tout au Long de la Vie

1 avenue de Saint Jean - 84000 Avignon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campus Hannah Arendt - Site Chabran

Service Formation Tout au Long de la Vie

1 avenue de Saint Jean - 84000 Avignon

Historique de la certification :